



ADDITIF N°002

**RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°01/AONO/C-NDOM/CIPM/2026 du 23/03/2026 lancé en procédure d'urgence  
pour les travaux Construction d'une mini adduction d'eau potable dans la  
localité de NINDJE (lot 1), Travaux de construction d'un forage équipé de  
PMH à l'EP TEMBYET (lot 2), et travaux de Construction d'un forage équipé  
de PMH à LOG PETA (lot 3), dans la Commune de Ndom, Département de la  
Sanaga maritime, Région du Littoral.**

Le Maire de la Commune de Ndom, Maitre d'Ouvrage, porte à la connaissance des entreprises intéressées par appel d'offre national ouvert susvisé, que le Dossier d'Appel d'Offres y relatif est modifié comme suit :

AU LIEU DE :

**9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, assortis du récépissé CDEC délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **200 000 (Deux cent mille) FCFA** pour Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de NINDJE, Lot 1 à **170 000 (cent soixante-dix mille) FCFA** pour les travaux de Construction d'un forage équipé de PMH à l'EP TEMBYET Lot 2, **170 000 (cent soixante-dix mille) FCFA** pour les travaux de Construction d'un forage équipé de PMH à LOG PETA Lot 3, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

DE

**12. Remise des offres**

-Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Ndom au plus tard le 29/04/2025 à 10 heures précises, et devront porter la mention :

"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°01/AONO/C-NDOM/CIPM/2026 du 23/03/2026  
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE pour les travaux Construction d'une mini  
adduction d'eau potable dans la localité de NINDJE (lot 1), Travaux de construction d'un  
forage équipé de PMH à l'EP TEMBYET (lot 2), et travaux de Construction d'un forage  
équipé de PMH à LOG PETA (lot 3), dans la Commune de Ndom, Département de la  
Sanaga maritime, Région du Littoral.  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

ET DE

#### 14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 29/04/2026 à 11 heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NDOM, dans la salle des actes sise à la Mairie de NDOM.

LIRE :

#### 9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, assortis du récépissé CDEC délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 100 000 (cent mille) FCFA pour Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de NINDJE, Lot 1 à 85 000 (Quatre-vingt-cinq mille) FCFA pour les travaux de Construction d'un forage équipé de PMH à l'EP TEMBYET Lot 2, 85 000 (Quatre-vingt-cinq mille) pour les travaux de Construction d'un forage équipé de PMH à LOG PETA Lot 3, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

DE

#### 12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Ndom au plus tard le 07/05/2025 à 10 heures précises, et devra porter la mention :

"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°01/AONO/C-NDOM/CIPM/2026 du 23/03/2026  
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE pour les travaux Construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de NINDJE (lot 1), Travaux de construction d'un forage équipé de PMH à l'EP TEMBYET (lot 2), et travaux de Construction d'un forage équipé de PMH à LOG PETA (lot 3), dans la Commune de Ndom, Département de la Sanaga maritime, Région du Littoral.  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

ET DE

#### 14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 07/05/2026 à 11 heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NDOM, dans la salle des actes sise à la Mairie de NDOM.

Ces modifications s'effectuent dans l'ensemble des articles qui concernent les objets modifiés.  
Le reste sans changement.

#### Ampliations :

- MINMAP (ATCR) ;
- ARMP-LT (pour Publication au JDM) ;
- PRESIDENT/ CIPM-NDOM;
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.

